

**COMPTE RENDU SOMMAIRE
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 3 AVRIL 2018**

L'an deux mil dix-huit et le trois avril à neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie d'Honneur, Parking du Jardin des Artichauts, sous la présidence, de M. Jean-Paul OLLIVIER, Maire.

PRESENTS

Nicole LOTITO, Jean Christophe MILLIOT, Annie CABASSE-LAROCHE, André COURTIL, Thierry CALVET, Joëlle NEVEUX, Philippe LEFEVRE, Florent VILLANOVA, Paul HEIM, Valérie MICHAU, Michèle LETOT, Claude ICHARD, Colette ANGLADE, Michel TING, René CORGNOLO, Sylvie SERGE CABITEN, Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON, Anissa NAAMANE, Yoann GNERUCCI (jusqu'à la question n° 11), Joël PASQUETTE, Francesco LIO, Jacky GROS, Martine VIEU DE GIRARD, Mickaël PALHIER, Raymonde DUMOND

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR

Sébastien PERRIN	a donné pouvoir à	Michel TING
Jean Pierre LECHENE	a donné pouvoir à	Colette ANGLADE
Stéphanie SEMSIOGLU	a donné pouvoir à	André COURTIL
Arnaud PLASSE	a donné pouvoir à	Anissa NAAMANE
Gilbert BRANCHET	a donné pouvoir à	Jean CAYRON
Yoann GNERUCCI	a donné pouvoir à	Pascale TESSONNEAU (à partir de la question n° 12)

ABSENTS

La séance est ouverte à 9 heures 30 par M. Jean Paul OLLIVIER, Maire.

I – DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

M. Mickaël PALHIER est élu Secrétaire de séance.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

II - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR « MODIFIE »

L'ordre du jour «modifié » est adopté.

VOTE : 21 voix POUR

1 voix CONTRE (Joël PASQUETTE)

11 ABSTENTIONS (Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Yoann GNERUCCI)

1 EPA DE LA VIE SCOLAIRE, DES LOISIRS ET DES SPORTS – DISSOLUTION ET REINTEGRATION DE SES COMPETENCES AU SEIN DE LA VILLE – NOUVELLE DELIBERATION DE CONFIRMATION ABROGEANT LA PRECEDENTE

Après débat, le Conseil Municipal :

DIT que la délibération n° 1 du 15 décembre 2017 portant dissolution de l'Etablissement Public et Administratif de la Vie Scolaire, des Loisirs et des Sports est abrogée,

APPROUVE ET AUTORISE la dissolution et la clôture de l'Etablissement Public Administratif de la vie scolaire, des loisirs et des sports,

DIT que le Conseil d'Administration reste en place pour les besoins de la dissolution,

APPROUVE la révocation des représentants, des directeurs et directeurs adjoints,

PRECISE que le passif ainsi que la trésorerie de cette structure seront reversés et pris en charge sur le budget principal de la Ville de Roquebrune- sur-Argens,

APPROUVE la substitution de l'Etablissement Public Administratif de la Vie Scolaire, des Loisirs et des Sports au profit de la Commune de Roquebrune-sur-Argens,

APPROUVE la reprise par la Ville des contrats, conventions et marchés public établis par l'EPA. Des avenants seront rédigés pour les marchés publics.

VOTE : 27 voix POUR

1 voix CONTRE (Joël PASQUETTE)

5 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE))

2 EPA DE L'ECOLE MUNICIPALE DES ARTS - DISSOLUTION ET REINTEGRATION DES COMPETENCES AU SEIN DE LA VILLE – NOUVELLE DELIBERATION DE CONFIRMATION

Après débat, le Conseil Municipal :

DIT que la délibération n° 2 du 15 décembre 2017 portant dissolution de l'Etablissement Public et Administratif de l'ECOLE MUNICIPALE DES ARTS est abrogée,

APPROUVE ET AUTORISE la dissolution et la clôture de l'Etablissement Public Administratif de l'ECOLE MUNICIPALE DES ARTS,

DIT que le Conseil d'Administration reste en place pour les besoins de la dissolution,

APPROUVE la révocation des représentants, des directeurs et directeurs adjoints,

PRECISE que le passif ainsi que la trésorerie de cette structure seront reversés et pris en charge sur le budget principal de la Ville de Roquebrune- sur-Argens en application de l'article 17 des statuts,

APPROUVE la substitution de l'Etablissement Public Administratif de l'ECOLE MUNICIPALE DES ARTS au profit de la Commune de Roquebrune sur Argens,

APPROUVE la reprise par la Ville des contrats, conventions et marchés public établis par l'EPA. Des avenants seront rédigés pour les marchés publics.

VOTE : 27 voix POUR

1 voix CONTRE (Joël PASQUETTE)

5 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE))

3 DELEGATION DE POUVOIR DU CONSEIL MUNICIPAL A M. LE MAIRE – MODIFICATION ET AJOUT DE COMPETENCES

Après débat, le Conseil Municipal :

MODIFIE ET COMPLETE la délibération du 12 août 2016 relative à la délégation de pouvoir du Conseil Municipal à Monsieur le Maire en y ajoutant des compétences,

AJOUTE le point suivant comme suit :

25. De demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions liées à la mise en œuvre de projets communaux et d'actions communales. Les demandes de subventions pourront concerner du fonctionnement comme de l'investissement, sans limite de montant.

PRECISE que, conformément à l'article L. 2122-23, en cas d'empêchement de M. le Maire, les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet des présentes délégations seront prises par le Premier Adjoint.

VOTE : 20 voix POUR

12 voix CONTRE ((Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Yoann GNERUCCI, Joël PASQUETTE)

1 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU)

4 APPROBATION D'UNE CONVENTION/PLAN DE SERVICES AVEC LE SICTIAM DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UN REFFERENT DELEGUE A LA PROTECTION DES DONNEES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention/plan de service avec le SICTIAM,

AUTORISE le SICTIAM à se déclarer délégué à la protection des données pour la Commune de Roquebrune-sur-Argens auprès de la CNIL,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention,

PRECISE que les dépenses sont inscrites au budget primitif 2018.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

5 PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN ELU – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE JUSTICE

Après débat, le Conseil Municipal :

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'octroi de la protection fonctionnelle à M. Jean Paul OLLIVIER dans le cadre de l'affaire évoqué en séance,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur la prise en charge par la Commune des frais nécessaires à la défense des intérêts de M. Jean-Paul OLLIVIER dans l'affaire ci-dessus.

VOTE : 19 voix POUR

11 voix CONTRE ((Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Yoann GNERUCCI)
3 ABSTENTIONS (M. le Maire, Valérie MICHAU, Joël PASQUETTE)

6 PROTECTION FONCTIONNELLE D'UN ELU – PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE JUSTICE

Après débat, le Conseil Municipal :

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'octroi de la protection fonctionnelle à M. Jean Paul OLLIVIER dans le cadre du dossier évoqué en séance,

SE PRONONCE FAVORABLEMENT sur l'octroi du financement par le budget communal de l'ensemble des frais engendrés.

VOTE : 19 voix POUR

11 voix CONTRE ((Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Yoann GNERUCCI)

3 ABSTENTIONS (M. le Maire, Valérie MICHAU, Joël PASQUETTE)

7 MODIFICATION DE LA CONVENTION D'OBJECTIF PLURIANNUELLE AVEC L'EPIC « OFFICE DE TOURISME DE ROQUEBRUNE »

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention d'objectif ainsi que son annexe « Indicateurs d'activité et de performance » proposée,

CHARGE M. le Maire de l'exécution de la présente délibération.

VOTE : 21 voix POUR

12 ABSTENTIONS (Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU, Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Yoann GNERUCCI, Joël PASQUETTE)

8 APPROBATION D'UN REGLEMENT SUR LE TEMPS DE TRAVAIL

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le règlement du temps de travail proposé.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

9 MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL MUNICIPAL

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de modifier le tableau des emplois permanents de la Collectivité,

CREE les emplois suivants :

FILIERE – EMPLOI	CREATIONS
<u>Filière Administrative :</u>	
- Attaché	1
<u>Filière Technique :</u>	
- Technicien	1
- Adjoint Technique Principal de 1° Classe	3
- Adjoint Technique	12
- Adjoint Technique Principal de 2° Classe à Temps Non Complet (50%)	1
<u>Filière Animation :</u>	
- Adjoint d'Animation	1
<u>Filière Sociale :</u>	
- Agent Spécialisé Principal de 1° Classe des Ecoles Maternelles	14
- Agent Spécialisé Principal de 2° Classe des Ecoles Maternelles	2

PRECISE que les crédits correspondant à cette dépense sont inscrits au Chapitre 012 "Rémunération du Personnel",

PRECISE que cette délibération abroge la délibération concernant les créations de poste du 15 décembre 2017.

VOTE : 32 voix POUR

1 voix CONTRE (Joël PASQUETTE)

10 APPROBATION D'UNE CONVENTION ENTRE LE MINISTERE DE LA DEFENSE ET LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à signer la convention entre le Ministère de la Défense et la Commune.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

11 PROGRAMME DE LOGEMENTS SOCIAUX A LA PINEDE – AUTORISATION A M. LE MAIRE DE SIGNER UN BAIL A CONSTRUCTION ET UN BAIL A REHABILITATION AVEC LE LOGIS FAMILIAL VAROIS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la passation d'un bail à construction à intervenir entre la Commune et la Société d'Habitation à Loyer Modéré du Var Le Logis Familial Varois, pour la mise à disposition d'un terrain à bâtir d'une superficie de 3 705 m² environ à prendre et détacher d'un tènement foncier communal d'une plus grande contenance, composé des parcelles cadastrées section BY n° 87, BY n° 88 et BY n° 344 pour 24 235 m², pour la construction de 37 logements locatifs sociaux neufs.

APPROUVE la passation d'un bail à réhabilitation à intervenir entre la Commune et la Société d'Habitation à Loyer Modéré du Var Le Logis Familial Varois, pour la mise à disposition d'un terrain à bâtir d'une superficie de 2 128 m² environ à prendre et détacher de la parcelle cadastrée section BY n° 344 pour 3 225 m², pour la réhabilitation des 11 logements existants.

PRECISE que les emprises définitives données à bail à construction et à réhabilitation seront identifiées par document d'arpentage à intervenir à la charge exclusive du Preneur Bénéficiaire,

PRECISE que les études de sol et de sous-sol seront à la charge exclusive du Preneur Bénéficiaire,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à prendre toutes dispositions utiles à la mise en œuvre de ces transactions, et notamment à signer les promesses de bail à construction et à réhabilitation, ainsi que le bail à construction et le bail à réhabilitation à intervenir après réalisation des conditions suspensives en l'étude de Maître FREY, notaire à Puget-sur-Argens, en concours avec le notaire de la Société d'Habitation à Loyer Modéré du Var Le Logis Familial Varois, ainsi que toutes les pièces relatives à cette affaire,

PRECISE que la différence entre le montant des redevances fixée par la Commune à l'euro symbolique et la valeur des redevances estimées par France Domaine, figure parmi les dépenses déductibles du prélèvement des pénalités de retard au titre de la loi SRU.

VOTE : 31 voix POUR

1 voix CONTRE (Valérie MICHAU)

1 ABSTENTION (Joël PASQUETTE)

10h30 - M. Yoann GNERUCCI quitte la séance et donne pouvoir à Pascale TESSONNEAU

12 PROJET DE REHAUSSE DU SITE 3 DE L'ISDND DES LAURIERS - ENQUETE PUBLIQUE

Après débat, le Conseil Municipal :

EMET un avis favorable sur le projet de rehausse du site 3 de l'ISDND des lauriers.

VOTE : 32 voix POUR

1 voix CONTRE (Valérie MICHAU)

13 DEMANDE D'ABROGATION DE L'AUTORISATION DU CSA N° 2011-316 DU 05/05/2011 (EMETTEUR 30-3 DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS – BELVEDERE LES DOLMENS) ET SUBVENTION 2018

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE M. le Maire à demander l'abrogation de l'autorisation du CSA n° 2011-316 du 05/05/2011 et parue au Journal Officiel du 08/06/2011 aux fins de mettre un terme à l'émission de l'émetteur 30-3 de Roquebrune/Argens – Belvédère les Dolmens,

AUTORISE le versement d'une subvention de 45 euros (quarante-cinq euros) aux administrés habitant le quartier des Issambres à raison d'une subvention par foyer, sur présentation d'une facture justifiant l'achat de la parabole de réception de la TNT en Haute Définition, afin d'équiper individuellement ou collectivement et à moindre coût pour la Commune,

PRECISE que cette subvention sera effectuée sous forme de mandat administratif sur le budget Primitif de la Commune.

VOTE : 24 voix POUR

2 voix CONTRE (Valérie MICHAU, Michel TING)

7 ABSTENTIONS (Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE))

14 CREATION D'UN LOCAL RECEVANT LE MATERIEL DE PREMIERE URGENCE DANS LE CADRE DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE ET CREATION D'UN WC ACCESSIBLE AUX PERSONNES A MOBILITE REDUITE A LA SALLE CALANDRI

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de création d'un local recevant le matériel de première urgence dans le cadre du plan communal de sauvegarde et la création d'un WC accessible aux personnes à mobilité réduite à la salle Calandri,

AUTORISE M. le Maire ou son adjoint à effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les autorisations administratives requises, notamment en droit de l'Urbanisme.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

15 MISE EN PLACE D'UN LETTRAGE SUR L'AUVENT DE LA SALLE DE LA BATTERIE AUX ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de mise en place d'un lettrage sur la salle de la Batterie,

AUTORISE M. le Maire ou son adjoint à effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les autorisations administratives requises, notamment en droit de l'Urbanisme.

VOTE : 31 voix POUR

2 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Joël PASQUETTE)

16 SITE DU TENNIS DES ISSAMBRES – CREATION D'UN PADEL (SPORT DE RAQUETTES) ET D'UNE OUVERTURE EXTERIEURE DANS LE CLUB HOUSE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet de création d'un padel sur la parcelle cadastrée section BY n° 84, sise lieudit « La Pinède » RD 559 aux Issambres, ainsi que la création d'une ouverture extérieure dans le bâtiment qui accueille les toilettes du club house du tennis, édifié sur la même parcelle,

AUTORISE M. le Maire ou son adjoint à effectuer toutes les démarches nécessaires afin d'obtenir les autorisations administratives requises, notamment en droit de l'Urbanisme.

VOTE : 31 voix POUR

2 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Joël PASQUETTE)

17 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE LA VILLE – ANNEE 2017

Après débat, le Conseil Municipal :

DECLARE que le compte de gestion de la Commune dressé par M. le Receveur Municipal pour l'exercice 2017 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : 20 voix POUR

13 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Joël PASQUETTE)

18 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'AZUR BIKE PARK – ANNEE 2017

Après débat, le Conseil Municipal :

DECLARE que le compte de gestion de l'Azur Bike Park dressé par M. le Receveur Municipal pour l'exercice 2017 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : 20 voix POUR

13 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Joël PASQUETTE)

19 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES – ANNEE 2017

Après débat, le Conseil Municipal :

DECLARE que le compte de gestion du Centre Nautique des Issambres dressé par M. le Receveur Municipal pour l'exercice 2017 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : 20 voix POUR

13 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Joël PASQUETTE)

20 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DES CIMETIERES – ANNEE 2017

Après débat, le Conseil Municipal :

DECLARE que le compte de gestion des Cimetières dressé par M. le Receveur Municipal pour l'exercice 2017 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : 20 voix POUR

13 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU

(pouvoir de Yoann GNERUCCI), Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Joël PASQUETTE)

21 APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME – EXERCICE 2017

Après débat, le Conseil Municipal :

DECLARE que le compte de gestion de l'EPIC Office du Tourisme dressé par M. le Receveur Municipal pour l'exercice 2017 n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : 20 voix POUR

13 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Joël PASQUETTE)

11h35 – M. le Maire quitte la séance et nomme Mme Nicole LOTITO, Présidente de séance.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

22 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE LA VILLE – ANNEE 2017

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif du budget de la COMMUNE pour l'exercice 2017 tel qu'il est proposé.

VOTE : 19 voix POUR

13 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Joël PASQUETTE)

M. le Maire ne participe pas au vote.

23 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'AZUR BIKE PARK – ANNEE 2017

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif du budget de l'AZUR BIKE PARK pour l'exercice 2017, tel qu'il est proposé.

VOTE : 19 voix POUR

13 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Joël PASQUETTE)

M. le Maire ne participe pas au vote.

24 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES – ANNEE 2017

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif du budget DU CENTRE NAUTIQUE des Issambres pour l'exercice 2017 tel qu'il est proposé.

VOTE : 19 voix POUR

13 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Joël PASQUETTE)

M. le Maire ne participe pas au vote.

25 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DES CIMETIERES – ANNEE 2017

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif des CIMETIERES pour l'exercice 2017 tel qu'il est proposé.

VOTE : 19 voix POUR

13 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Joël PASQUETTE)

M. le Maire ne participe pas au vote.

11h48 – M. le Maire entre en séance, nomme Jean Christophe MILLIOT, Président de séance pour la question n° 26 et ressort.

26 APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME – ANNEE 2017

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le compte administratif de l'EPIC OFFICE DU TOURISME pour l'exercice 2017 tel qu'il est proposé.

VOTE : 18 voix POUR

13 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Joël PASQUETTE)

M. le Maire et Mme Nicole LOTITO ne participent pas au vote.

11h51 – M. le Maire entre en séance et reprend la Présidence de séance.

27 AFFECTATION DES RESULTATS DU BUDGET VILLE

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter le résultat de 2017 du budget Commune comme indiqué dans le tableau proposé.

VOTE : 20 voix POUR

13 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Joël PASQUETTE)

28 AFFECTATION DES RESULTATS DU CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter le résultat de 2017 du budget du Centre Nautique des Issambres comme indiqué dans le tableau ci-dessus.

VOTE : 20 voix POUR

13 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Joël PASQUETTE)

29 AFFECTATION DES RESULTATS DES CIMETIERES

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter le résultat de 2017 du budget des cimetières comme indiqué dans le tableau proposé.

VOTE : 20 voix POUR

13 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Joël PASQUETTE)

30 AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE d'affecter le résultat de 2017 du budget de l'EPIC Office du Tourisme comme indiqué dans le tableau proposé.

VOTE : 20 voix POUR

13 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE), Joël PASQUETTE)

31 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE LA VILLE – EXERCICE 2018

Après débat, le Conseil Municipal :

ARRETE le Budget Primitif de la Commune de l'exercice 2018 conformément à la balance qui s'établit comme suit :

- Les dépenses de la section de fonctionnement à la somme de : 28 273 457,34 €
- Les recettes de la section de fonctionnement à la somme de : 28 273 457,34 €
- Les dépenses de la section d'investissement à la somme de : 12 140 022,56 €
- Les recettes de la section d'investissement à la somme de : 12 140 022,56 €

VOTE : 20 voix POUR

12 voix CONTRE (Valérie MICHAU, Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE)

1 ABSTENTION (Joël PASQUETTE)

32 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DU CENTRE NAUTIQUE LES ISSAMBRES – EXERCICE 2018

Après débat, le Conseil Municipal :

ARRETE le Budget Primitif du Centre Nautique des Issambres de l'exercice 2018, conformément à la balance qui s'établit comme suit :

- Les dépenses de la section de fonctionnement à la somme de : 272 017,38 €
- Les recettes de la section de fonctionnement à la somme de : 272 017,38 €
- Les dépenses de la section d'investissement à la somme de : 26 658,20 €
- Les recettes de la section d'investissement à la somme de : 26 658,20 €.

VOTE : 20 voix POUR

12 voix CONTRE (Valérie MICHAU, Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE)

1 ABSTENTION (Joël PASQUETTE)

33 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE DES CIMETIERES – EXERCICE 2018

Après débat, le Conseil Municipal :

ARRETE le Budget Primitif Annexe des cimetières de l'exercice 2018 conformément à la balance qui s'établit comme suit :

- Les dépenses de la section de fonctionnement à la somme de : 75 438,68 €
- Les recettes de la section de fonctionnement à la somme de : 75 438,68 €
- Les dépenses de la section d'investissement à la somme de : 46 338,63 €
- Les recettes de la section d'investissement à la somme de : 46 338,63 €

VOTE : 20 voix POUR

12 voix CONTRE (Valérie MICHAU, Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE)

1 ABSTENTION (Joël PASQUETTE)

34 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF DE L'EPIC OFFICE DE TOURISME - EXERCICE 2018

Après débat, le Conseil Municipal :

EMET un avis FAVORABLE sur le Budget Primitif de l'EPIC Office du Tourisme de l'exercice 2018 conformément à la balance qui s'établit comme suit :

- Les dépenses de la section de fonctionnement à la somme de : 1 066 293,60 €
- Les recettes de la section de fonctionnement à la somme de : 1 066 293,60 €
- Les dépenses de la section d'investissement à la somme de : 15 000,00 €
- Les recettes de la section d'investissement à la somme de : 15 000,00 €

VOTE : 20 voix POUR

12 voix CONTRE (Valérie MICHAU, Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE)

1 ABSTENTION (Joël PASQUETTE)

35 CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la constitution des provisions semi-budgétaires et aux reprises de provisions telles que proposées en séance,

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif de 2018.

VOTE : 20 voix POUR

12 voix CONTRE (Valérie MICHAU, Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE)

1 ABSTENTION (Joël PASQUETTE)

36 PROVISIONS POUR DEPRECIATION DE COMPTES DE TIERS

Après débat, le Conseil Municipal :

DECIDE de constituer des provisions pour dépréciation des comptes de tiers à hauteur de 45 194,68 € pour l'année 2018,

PRECISE que les crédits budgétaires seront inscrits au budget primitif 2018.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

37 FIXATION DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES – EXERCICE 2018

Après débat, le Conseil Municipal :

FIXE provisoirement le produit fiscal attendu à **19 965 178 €** par application du coefficient national unique de revalorisation des bases fixé à 1,012 et en l'attente de la notification de l'état 1259 M1 stipulant les bases prévisionnelles applicables pour l'exercice 2018,

VOTE le maintien des taux des taxes portées au cadre II de l'état 1259 M1 de notification comme suit :

TAXE D'HABITATION	14,44 %
FONCIER BATI	24,16 %
FONCIER NON BATI	55,84 %

VOTE : 21 voix POUR

12 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE))

38 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DIVERS BUDGETS

Après débat, le Conseil Municipal :

ACCORDE les subventions telles que définies ci-dessous :

- l'EPA Petite Enfance	481 928,00 €
- le CCAS	361 358,40 €

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget primitif 2018 au chapitre 65.

VOTE : 32 voix POUR

1 ABSTENTION (Valérie MICHAU)

39 REVERSEMENT PARTIEL DU PRODUIT DE LA TAXE ADDITIONNELLE AUX DROITS DE MUTATION A L'OFFICE DE TOURISME – EXERCICE 2018

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le principe d'affectation d'une fraction du produit de la taxe additionnelle aux droits de mutation à l'EPIC Office du Tourisme,

FIXE le montant à verser à la somme globale de 361 603 € pour l'année 2018.

VOTE : 20 voix POUR

11 voix CONTRE (Michel TING (pouvoir de Sébastien PERRIN), Colette ANGLADE (pouvoir de Jean Pierre LECHENE), Josette MIMOUNI, Pascale TESSONNEAU (pouvoir de Yoann GNERUCCI), Jean CAYRON (pouvoir de Gilbert BRANCHET), Anissa NAAMANE (pouvoir d'Arnaud PLASSE))

2 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Joël PASQUETTE)

12h57 – Mme Claude ICHARD et Mme Sylvie SERGE CABITEN quittent la séance.

40 SUBVENTIONS ALLOUEES PAR LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE SUR ARGENS

Après débat, le Conseil Municipal :

FIXE le montant total des subventions allouées aux associations à la somme de : 391 100 euros,

ATTRIBUE les subventions selon le tableau proposé,

DIT que les crédits correspondants sont ouverts au Budget Primitif de l'exercice 2018 au chapitre 65,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ces subventions.

VOTE : 29 voix POUR

2 ABSTENTIONS (Valérie MICHAU, Joël PASQUETTE)

13h03 – Mme Claude ICHARD et Mme Sylvie SERGE CABITEN reviennent en séance.

41 ASSOCIATION CAR FOOTBALL – SUBVENTION MUNICIPALE - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention avec l'association CAR FOOT BALL,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document y afférent,

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2018 de la Commune.

VOTE : 32 voix POUR

1 ABSTENTION (Joël PASQUETTE)

42 ASSOCIATION ROQUEBRUNE CAR BASKET BALL - SUBVENTION MUNICIPALE - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention à passer avec « Roquebrune CAR BASKET BALL »,

AUTORISE M. le Maire à signer ladite convention,

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de la Commune.

VOTE : 32 voix POUR
1 ABSTENTION (Joël PASQUETTE)

43 COMITE DES ŒUVRES SOCIALES - SUBVENTION MUNICIPALE - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention avec l'association du COMITE D'ACTION DES ŒUVRES SOCIALES « C.O.S. »,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document y afférent,

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2018 de la Commune.

VOTE : 32 voix POUR
1 ABSTENTION (Joël PASQUETTE)

44 ASSOCIATION SPORTIVE ET CULTURELLE POUR LA SOLIDARITE - SUBVENTION MUNICIPALE - APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention avec l'Association Sportive et Culturelle pour la Solidarité,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document y afférent,

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2018 de la Commune.

VOTE : 32 voix POUR
1 ABSTENTION (Joël PASQUETTE)

45 ASSOCIATION LES LUTINS DES ISCLES – SUBVENTION MUNICIPALE – APPROBATION D'UNE CONVENTION D'OBJECTIFS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention avec l'association LES LUTINS DE L'ISCLE,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer cette convention et tout document y afférent,

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif 2018 de la Commune.

VOTE : 32 voix POUR
1 ABSTENTION (Joël PASQUETTE)

46 OPTIMISATION DU PATRIMOINE COMMUNAL – VENTE EN LIGNE DE BIENS MOBILIERS

Après débat, le Conseil Municipal :

AUTORISE la mise en vente en ligne du véhicule avec une mise à prix minimum de 6000 €,

APPROUVE la sortie de l'actif du véhicule,

AUTORISE M. le Maire ou son adjoint à signer tous les documents afférents à cette vente.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

47 CONVENTION AVEC LE SERVICE DEPARTEMENTAL, D'INCENDIE ET DE SECOURS (S.D.I.S.) POUR LA SURVEILLANCE DE LA BAIGNADE SUR LES PLAGES DE SAN PEIRE ET DE LA GAILLARDE – SAISON ESTIVALE 2018

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la convention de partenariat à intervenir avec le S.D.I.S. pour la surveillance des plages de Roquebrune-sur-Argens pour la période estivale 2018 telle que proposée,

AUTORISE M. le Président de la Communauté d'Agglomération à signer la convention à intervenir avec la Ville de Roquebrune-sur-Argens et le Service Départemental d'Incendie et de Secours,

DIT que les dépenses en résultant font l'objet d'une inscription au Budget Primitif 2018.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

48 ADAPTATION ET MISE EN VALEUR DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE (Ad'AP) DES BATIMENTS PUBLICS DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE le nouvel exemplaire d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) ;

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à prendre toute décision, à signer et à transmettre tout document afférent à cette convention et les pièces de ce dossier tendant à rendre effective cette décision ;

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits inscrits au Budget Primitif de la Commune.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

49 DEROGATION AU REPOS DOMINICAL APPLICABLE EN 2018 AUX COMMERCES DE DETAIL ALIMENTAIRE

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE la dérogation au repos dominical pour les salariés des commerces de détail alimentaire de la Commune de Roquebrune-sur-Argens, au titre de l'année 2018, pour les douze dimanches suivants (*dans un souci d'équité entre les Communes de l'Agglomération, la liste suivante est identique sur le territoire de la CAVEM*) : dimanche 20 mai 2018, dimanche 8 juillet 2018, dimanche 15 juillet 2018, dimanche 22 juillet 2018, dimanche 29 juillet 2018, dimanche 05 août 2018, dimanche 12 août 2018, dimanche 19 août 2018, dimanche 26 août 2018, dimanche 16 décembre 2018, dimanche 23 décembre 2018, dimanche 30 décembre 2018.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

50 INFORMATION – DECISIONS MUNICIPALES PRISES PAR M. LE MAIRE EN VERTU DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE L. 2122.22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Après débat, le Conseil Municipal :

PREND ACTE des décisions municipales n° 2018/56 à n° 2018/86.

51 ADHESION DE LA COMMUNE DE ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA PROTECTION DU MASSIF DE L'ESTREL (S.I.P.M.E.)

Après débat, le Conseil Municipal :

APPROUVE l'adhésion de la Commune au S.I.P.M.E.,

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer tout document afférent à cette adhésion.

VOTE : UNANIMITE (33 voix POUR)

QUESTIONS ORALES

*L'ordre du jour étant épuisé, et aucune autre question n'étant posée,
la séance est levée à 13h28.*

***AFFICHE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 2121.25
DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES***

Fait à Roquebrune-sur-Argens, le 3 avril 2018.

Le Maire,
Jean Paul OLLIVIER